

METO'LAV

NETTOYANT DEGRAISSANT ANTICORROSION PROFESSIONNEL
pour METAUX FERREUX, ALUMINIUMS et ALLIAGES par IMMERSION
au BAIN ou en MACHINE ROTATIVE ou au TONNEAU.

Réf : 1163 Version N°1.1 (06/09/2011)

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation équilibrée à base de composés actifs dégraissant, agents dispersants, anticalcaires, inhibiteurs de corrosion, agents surfactifs non ioniques.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE : Liquide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 1116 g/l +/- 20 g/l environ
- . RÉACTION CHIMIQUE : Pratiquement neutre.
- . pH pur : 8,30 environ
- . pH en solution à 1 % : 9 environ.
- . IONOGENÉITÉ : Tension actifs non ioniques en conformité avec les normes de biodégradabilité en vigueur.
- . INFLAMMABILITÉ : Ininflammable.
- . COULEUR : Ambrée.

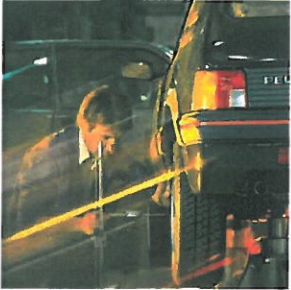
PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Donne des solutions stables et efficaces même en eau de dureté élevée.
- . Fortement nettoyant et dégraissant pour dégraissages professionnels au bain.
- . Assure une protection anticorrosion vis-à-vis des métaux ferreux **après** dégraissage.
- . Grâce à son pouvoir mouillant et émulsionnant, dégraisse les salissures grasses à la surface des métaux, graisses, lubrifiants et huiles d'usines, agents de glissement, produits de polissage et autres souillures diverses présentes sur les pièces.
- . Fonctions actives vis-à-vis des ions, sels et poussières présents à la surface des pièces à nettoyer.
- . Polyvalent, peut être utilisé en solutions à température ambiante ou à chaud de 50 à 80°C., l'élévation de température active les fonctions solubilisantes des solutions ou des bains de nettoyage, notamment vis-à-vis des graisses particulièrement figées ou oxydées, cambouis et salissures anciennes.
- . Est utilisé en dégraissage en machine rotative, au tonneau, en traitement de surface interopérateur, pour le dégraissage des pièces métalliques, aluminium et alliages en sortie d'usinage ou pour les nettoyages avant mise en rénovation des pièces métalliques, éléments de mécanique, outillages, etc...

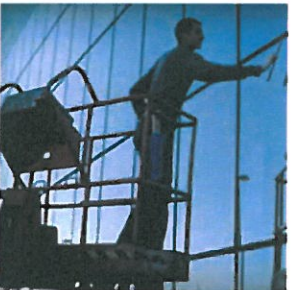
NOTA : Le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier.



INDUSTRIE



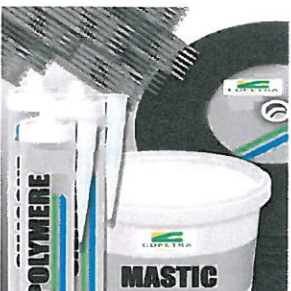
AUTOMOBILE



BÂTIMENT



COLLECTIVITÉS



PRODUITS TECHNIQUES

MODES ET DOSES D'EMPLOI

En fonction du type et de l'importance des souillures à éliminer et de la nature de l'alliage, préparer un bain de nettoyage, dégraissage, valeurs indicatives , à concentration :

- de 1 à 5 % pour pièces peu chargées en salissures.
- de 5 à 10 % pour gros nettoyages, rénovation de pièces mécaniques ou dégraissages en bain.

Effectuer un rinçage neutralisant complet si nécessaire avec de l'eau adoucie ou déminéralisée et procéder, selon le cas, à l'application d'une protection de surface.

. Température usuelle de 50 à 80°C. rechargé.

. Durée des cycles de lavage : de 5 à 20 minutes.

- . **Nettoyant concentré** : observer les précautions de sécurité pour la manipulation des préparations dégraissantes concentrées.
 - . En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau (grand volume, faible débit) et consulter un spécialiste.
 - . En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 minutes.
 - . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
 - . Eviter projections oculaires et contact avec la peau.
 - . Utiliser gants, matériels de protection appropriée.
 - . Procéder à un essai préalable de compatibilité des pièces à dégraisser avec le produit.
- Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.